



REGLEMENT DE LOCATION DE LA FERME DES ARETES

1. CONFIRMATION DE LA RESERVATION

- a) La réservation est considérée comme confirmée lorsque l'offre et le règlement nous sont retournés signés.
- b) Un acompte de 1/3 doit être versé sur le compte de la Ferme des Arêtes qui valide la réservation. Le solde 2/3 devra être versé **au plus tard 10 jours** avant l'événement.
- c) Dès l'acompte versé le locataire doit nous fournir une copie de sa carte d'identité ainsi que les coordonnées de RC privé/info@lafermedesarettes.ch
- d) Le locataire est tenu d'informer la Ferme des Arêtes du nombre de personnes attendues dès la réservation.

CONDITION ANNULATION

Les annulations se font impérativement par écrit, via mail ou courrier. En cas d'annulation de votre part, une somme sur le montant total de la réservation vous sera facturée selon le barème suivant :

- 10% du montant de la location totale, à titre de frais de traitement de dossier (même si les délais sont respectés.)
- 20% jusqu'à 6 mois à l'avance
- 30% 3 à 6 mois à l'avance
- 50% 1 à 3 mois à l'avance
- 90% moins d'un mois à l'avance

- e) Durant l'occupation, les usagers sont responsables du bon entretien et du soin de tout ce qui est mis à disposition.
- f) La Ferme des Arêtes décline toute responsabilité en cas de vols, perte, oubli ou d'accidents survenus à un locataire ou un utilisateur pendant une manifestation, la responsabilité civile légale des organisateurs est engagée.

2. LES CHAMBRES ET LES DORTOIRS SERONT RENDUS A 10H30.

- a) Les dortoirs ne doivent en aucun cas contenir plus de personnes que stipulé sur la réservation.
- b) Sac de couchage obligatoire. Les taies d'oreillers et les draps housses sont fournis. Au départ enlever les draps et les taies d'oreiller.
- c) La consommation de boissons quelle qu'elle soit et de nourriture est interdite à l'intérieur des dortoirs.
Il est formellement interdit de fumer dans tous les locaux, de consommer des produits illicites, de quelque nature que ce soit.
- d) Les casiers pour objets de valeurs doivent être débarrassés en fin d'occupation.
- e) Les clefs des casiers seront rendues au départ des lieux. En cas de perte, la clé est facturée Fr. 15.-



- f) En cas d'incendie ou de tout autre danger, il appartient au locataire d'assurer l'évacuation des locaux en respectant la signalisation en place.
Les sorties de secours devront être impérativement libres de tout obstacle !
Tous dommages causés seront à la charge du locataire.
- g) L'utilisation des extincteurs en dehors d'un sinistre est interdite.
En cas de départ de feu, appeler les pompiers au 118 et assurer l'évacuation des lieux. Le locataire est responsable de l'ordre et de la discipline durant la location.
- h) La Ferme des Arêtes est sécurisée contre le feu en étant reliée directement aux pompiers. Les détecteurs optiques et thermiques sont très sensibles.



Tout déplacement inutile du service du feu sera facturé au locataire.

3. RESPONSABILITE

- a) En cas de dérangements externes durant les événements (nuisances sonores, trouble à l'ordre public etc...) la Ferme des Arêtes n'est pas tenue responsable. Tout déplacement de la police engendrera des frais supplémentaires qui vous seront facturés.
- b) Le locataire s'engage à respecter et à faire respecter l'environnement en y laissant aucun détritrus ni mégots de cigarette.
Les extérieurs de la Ferme des Arêtes doivent être rendus propres et rangés indépendamment du forfait nettoyage inclus.
- c) Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la Ferme des Arêtes ainsi que de fumer aux fenêtres. Des cendriers fixes et amovibles se trouvent à l'extérieur.

4. DIVERS

- a) Si le locataire le souhaite nous avons à disposition vin, bières et minérales
Un décompte sera fait à la fin du séjour. Le paiement s'effectuera en cash ou par Twint.
- b) Un magasin Denner se situe à 300m de la Ferme des Arêtes ouvert tous les matins.

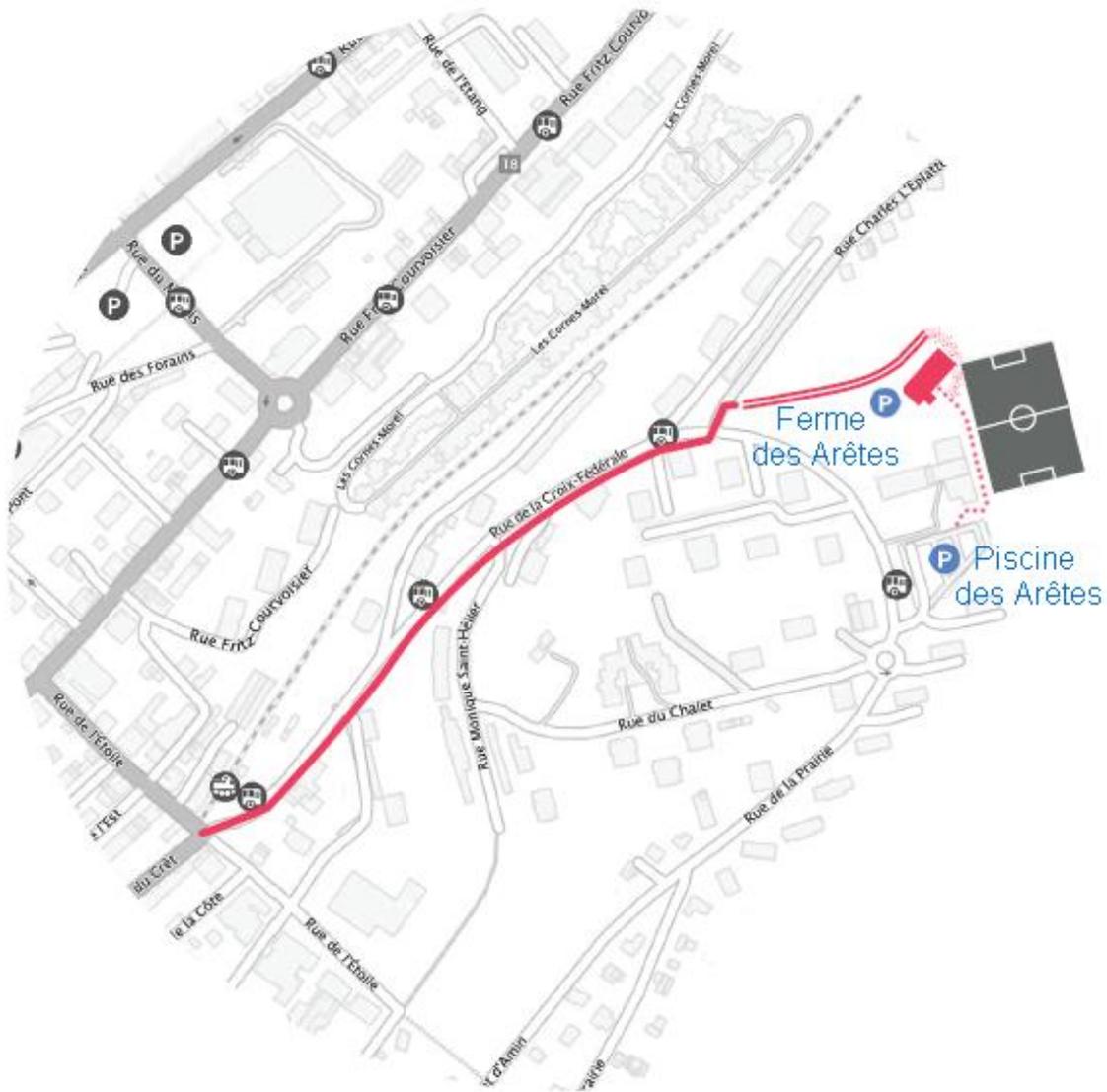
5. STATIONNEMENT

- a) Merci de se parquer au parking de la piscine des Arêtes.
- b) Les 5 places de parc devant la maison sont réservées aux clients des chambres d'hôtes.

Solange & Pascal Borel-Jaquet

Lu et approuvé :

Date et Signature



COORDONNÉES GPS
47°06'23.3"N - 6°50'38.7"E